



Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe

4, Cité Artisanale de Bergevin – 97110 POINTE-A-PITRE

☎ : (0590) 82.34.61 / 90.11.43 - 📠 : (0590) 91.04.00

E-Mail : cgtg.confederation@wanadoo.fr

Site : cgtg.fr

Mardi 17 mars 2020

COMMUNIQUÉ DE LA CGTG CONCERNANT LE PERSONNEL D'ASG ET LE CORONAVIRUS

Le personnel de la société Antilles Sûreté Guadeloupe a fait valoir son droit de retrait le 28 février, ce qui a permis qu'un masque soit fourni à chaque salarié. Devant l'absence de mesures sérieuses, les délégués CGTG ont lancé un droit d'alerte du CSE le 13 mars 2020, et proposé aux agents des formulaires de droit de retrait individuel.

Ce n'est qu'après cette démarche que certaines décisions ont été prises, notamment de faire passer les croisiéristes italiens directement par la BGTA afin qu'ils embarquent sur le vol qui les a ramenés en Italie.

Mais depuis, l'afflux de passagers continue, et la même procédure n'est pas appliquée. En particulier, le personnel travaillant à bord des bateaux a lui aussi été rapatrié, mais il est cette fois passé par le PIF. Il en va de même des passagers d'autres nationalités, y compris française. Ces passagers, dont on nous a assuré qu'ils avaient été contrôlés négatifs au virus COVID-19, nous ont affirmé qu'ils n'avaient subi aucun test, si ce n'est une prise de température ! Sachant que la température n'est qu'un des éléments pouvant permettre de détecter le virus, qu'il y a des porteurs sains, que la période d'incubation peut être d'une semaine ou plus, nous ne comprenons pas que des mesures plus strictes n'aient pas été prises.

Il serait *a minima* nécessaire que tous les passagers soient contrôlés de façon plus sérieuse, que **la procédure d'embarquement direct via la BGTA soit appliquée à tous, quelle que soit leur nationalité**, le virus ne faisant pas de discrimination.

Nous comprenons la nécessité d'évacuer les 15 000 touristes de Guadeloupe, mais cela ne doit pas se faire par la mise en danger du personnel aéroportuaire, en particulier de la Sûreté, surtout lorsqu'il s'agit de contrôler 300 à 500 passagers par vol. D'ailleurs, nous faire courir des risques, c'est aussi en faire courir à l'ensemble de la population de Guadeloupe.

L'État dispose de tous les moyens pour pouvoir mettre sous contrôle l'évacuation de ces passagers. Hier, le préfet de Guadeloupe a énuméré les conditions sous lesquelles la circulation des personnes pourra se faire en Guadeloupe. Il a précisé que les forces de l'ordre seront utilisées pour contrôler les déplacements de l'ensemble de la population, et pour verbaliser le cas échéant. Pourquoi ces mêmes forces de l'ordre, voire l'armée, ne sont-elles pas mobilisées afin de contrôler et d'écouler le trafic passagers de l'aéroport, imposant au passage le respect par ces passagers des « mesures barrière » dont on nous rebat actuellement les oreilles ?

Nous exigeons que tous les moyens soient mis en œuvre afin d'assurer la protection du personnel d'ASG, qui est actuellement en présence d'un danger grave et imminent.

Face à l'inertie de la direction de la société Antilles Sûreté Guadeloupe et de l'administration les agents seront fondés à exercer leur droit de retrait.

CONFEDERATION GENERALE
DU TRAVAIL DE LA GUADELOUPE
CGTG

4, Cité Artisanale Bergevin - 97110 PAP
Tél.: 0590 82 34 61 - Fax : 0590 91 04 00
cgtg.confederation@wanadoo.fr